

**Lancement des Écoles
supérieures du professorat
et de l'éducation**

Séminaire préparatoire
Lundi 1^{er} juillet 2013

espe

Sommaire

- L'ambition de la réforme
- Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- **Infographie 1** – La formation au sein des ESPE (parcours type)
- Une formation à forte dimension professionnelle reconnue par un diplôme de master
- **Infographie 2** – Exemple type d'organisation de la nouvelle formation
- Les concours renouvelés
- **Infographie 3** – Après le concours, une formation en alternance adaptée aux parcours antérieurs des étudiants
- **Infographie 4** – Options d'orientation pour les candidats non admis aux concours, ayant obtenu leur master 1
- **Infographie 5** – Concours renouvelés de recrutement des enseignants : le calendrier
- **Questions-réponses** : le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)
- Une identité visuelle commune à toutes les ESPE

L'ambition de la réforme

La formation des enseignants est un facteur déterminant de la réussite éducative. Toutes les études montrent en effet que **les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de ses enseignants et donc de la qualité de la formation reçue par le professeur** auquel il est confié. C'est ce que l'on appelle l'« effet maître ».

Selon l'OCDE, les programmes de formation initiale les plus efficaces sont ceux qui garantissent un équilibre approprié entre la théorie et la pratique et la collaboration entre les enseignants : les futurs enseignants découvrent très tôt le contact avec les élèves, passent beaucoup de temps dans les classes et bénéficient d'un soutien de proximité et de qualité, notamment grâce à un système de tutorat par des enseignants qualifiés.

En supprimant la formation initiale, le précédent gouvernement a mis en grande difficulté les jeunes enseignants, qui se sont retrouvés en poste sans véritable expérience pédagogique et, bien souvent, sans aucune connaissance pratique du métier en école ou en établissement scolaire. Il a aussi et surtout hypothéqué le devenir scolaire de millions d'élèves.

Vouloir devenir enseignant c'est vouloir transmettre des savoirs, donner le goût d'apprendre, éveiller les consciences. C'est vouloir instruire, éduquer, émanciper, former pour conduire chaque enfant de la République vers sa vie d'Homme, de citoyen, de travailleur.

Il n'était pas acceptable que ce métier, qui porte une ambition pour la Nation tout entière, soit le seul qui puisse être exercé avant d'avoir été appris.

C'est pourquoi tous les étudiants qui s'y destinent seront accueillis, dès la rentrée prochaine, au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Ils y recevront une formation articulant des enseignements théoriques et pratiques, des stages d'observation ou de pratique accompagnée et de véritables périodes d'alternance, et pourront **ainsi entrer de manière progressive dans le métier.** Ils apprendront aussi à développer des méthodes pédagogiques innovantes grâce à un lien permanent avec la recherche et à une ouverture à l'international.

Cette nouvelle formation préparera en outre mieux les professeurs en devenir à la diversité de leurs missions. Car on exige beaucoup de l'enseignant du XXI^e siècle. Il doit non seulement exceller dans sa ou ses discipline(s) et dans ses pratiques pédagogiques, mais également savoir utiliser les technologies numériques, prévenir et gérer les conflits, prendre en charge les élèves en situation de handicap, lutter contre les stéréotypes et toutes les formes de discrimination, etc. Autant de compétences qu'ils acquerront dans le cadre des enseignements dispensés au sein des ESPE.

Les ESPE formeront l'ensemble des futurs enseignants, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, **ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation.** Tous les acteurs de l'École de demain suivront donc, sur les mêmes bancs, des enseignements communs, ce qui permettra de faire naître et vivre une culture partagée.

Cette **culture partagée favorisera, sur le terrain, la cohésion des équipes pédagogiques**, qui est un facteur clé de la réussite des élèves.

Les ESPE seront animées à la fois par des personnels spécialisés dans la formation, des universitaires et des personnels de l'éducation nationale, et leurs équipes pédagogiques accueilleront un grand nombre de professionnels de terrain : personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans le premier et le second degré, intervenants issus de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique, de l'éducation à la citoyenneté, etc. L'expertise de ces professionnels sera un apport essentiel au projet pédagogique que développeront les ESPE.

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront opérationnelles à la rentrée 2013. **Une ESPE sera créée dans chaque académie**, après accréditation conjointe du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les ESPE seront des composantes universitaires rattachées à un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), à un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ou à une future communauté d'universités.

Les ESPE pourront dès la rentrée prochaine accueillir les étudiants sur l'ensemble du territoire. **Les inscriptions aux ESPE ont déjà commencé** dans certaines universités.

► DES ÉCOLES QUI FORMERONT UN LARGE PUBLIC

Les ESPE accueilleront les **étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation** et proposeront des formations de préparation aux concours de recrutement.

Elles seront également ouvertes aux **étudiants de licence, notamment ceux bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur**, ainsi qu'aux **étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation** et à toutes les personnes souhaitant développer des compétences dans ces domaines. Elles organiseront par ailleurs des actions de **formation continue pour les personnels enseignants** du premier et du second degré **et les personnels d'éducation**.

Enfin, elles participeront à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.

► DES ÉCOLES QUI SERONT LES FERS DE LANCE DE LA REFONDATION PÉDAGOGIQUE

Les ESPE participeront à la **recherche en éducation** et assureront la diffusion, le développement et la **promotion de méthodes pédagogiques innovantes**. Elles favoriseront ainsi les processus de transferts entre recherche et pratiques professionnelles.

Les ESPE seront en outre particulièrement engagées dans la formation des enseignants à l'usage du numérique.

Elles ont enfin vocation à participer à des **actions de coopération internationale**.

► DES ÉCOLES QUI PRÉPARERONT À UN DIPLÔME NATIONAL DE MASTER

Les ESPE formeront à des **masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)** dans le cadre d'un cursus de deux années d'études post-licence. La formation reposera sur un **équilibre entre enseignements et stages en école ou en établissement**. Les étudiants suivront des enseignements à la fois au sein des ESPE et dans le cadre des unités de formation et de recherche de l'université.

**« LES ESPE, CE N'EST NI LES IUFM QU'ON REVISITE, NI LES ÉCOLES NORMALES QU'ON RESSUSCITE »
(VINCENT PEILLON, 17 MAI 2013)**

- Les ESPE prépareront à un **diplôme à vocation professionnelle**, ce que ne faisaient ni les écoles normales ni les IUFM. Il s'agira d'un diplôme de master professionnel conçu en accord avec le cadre national de formation fixé par arrêté conjoint des ministres, qui garantira à la fois l'acquisition des **compétences disciplinaires** et des **savoir-faire professionnels**.
- Les missions des ESPE seront plus étendues que celles des écoles normales et des IUFM : elles formeront les enseignants **de la maternelle à l'université** mais aussi **l'ensemble des professionnels de l'éducation**. Ce rapprochement permettra de construire et d'affirmer une **culture commune** qui sera partagée par tous les acteurs de la communauté éducative. Les ESPE joueront également un rôle clé dans la **formation continue** des enseignants, alors que les IUFM avaient peu à peu perdu cette mission. Cela accélérera l'appropriation des innovations pédagogiques et des principes de la refondation par l'ensemble des acteurs du système éducatif.
- Les ESPE seront **mieux intégrées à l'université** que ne l'étaient les IUFM. Elles seront ainsi l'interface entre les disciplines d'enseignement, la recherche, notamment en sciences de l'éducation, et la pratique de l'enseignement.
- En réunissant des équipes pédagogiques composées à la fois d'universitaires et de praticiens de l'enseignement scolaire, les ESPE seront en **contact permanent avec les conditions réelles de l'exercice des métiers** auxquels elles prépareront les étudiants.
- Dans le domaine de la recherche, les ESPE auront vocation à participer et à développer les **transferts entre la recherche et les pratiques pédagogiques**, notamment dans le domaine de la **réingénierie des formations**. C'est un des lieux à partir desquels sera diffusée l'**innovation pédagogique**, clé de la refondation de l'École.
- Les ESPE seront **accréditées à travers une procédure inédite pour ce niveau de formation**, empruntant à celle ayant cours pour les écoles doctorales.

► DES ÉCOLES QUI AURONT LEUR PROPRE MODE DE GOUVERNANCE

Les ESPE seront dirigées par un directeur et administrées par un conseil. Elles comprendront également un conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Le directeur

Le directeur de l'ESPE sera nommé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil de l'école.

Il préparera les délibérations du conseil et en assurera l'exécution.

Il aura qualité pour signer, au nom de l'université, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne pourront être exécutées qu'après avoir été approuvées par le président de l'université et votées par le conseil d'administration de cette dernière. Il proposera les membres des jurys d'examens aux établissements partenaires de l'école.

Le conseil de l'école

Le conseil de l'école se composera notamment de **représentants élus des personnels et des usagers** ainsi que de **personnalités extérieures, dont certaines seront désignées par le recteur d'académie**. **Le président du conseil sera élu parmi ces dernières.**

Le conseil de l'école adoptera les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adoptera le budget de l'école et approuvera les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumettra au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois et sera consulté sur les recrutements.

Les règles relatives à la composition et au fonctionnement du conseil de l'école seront fixées par décret.

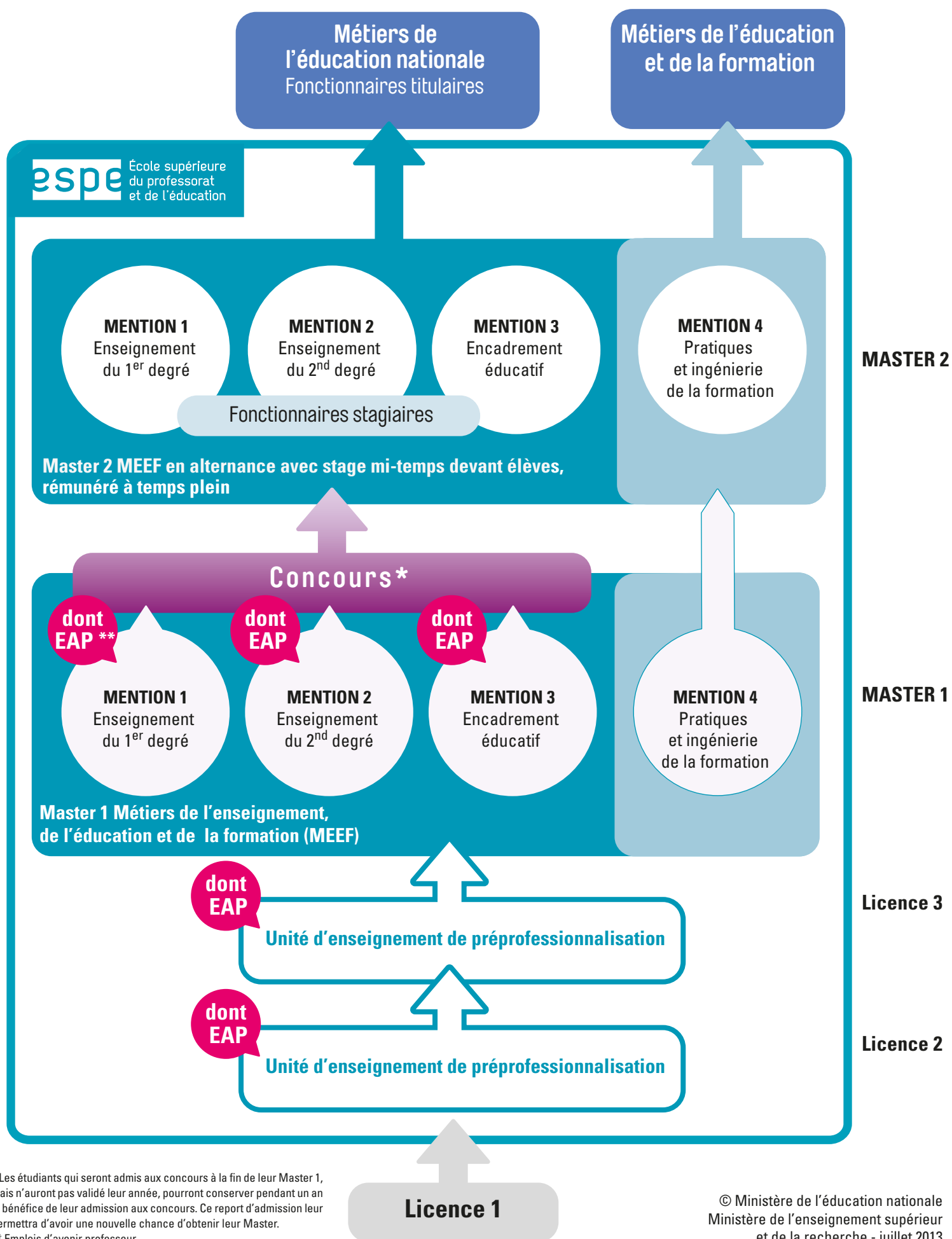
Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique **contribuera à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école**. Cette instance sera d'une grande importance pour le développement des ESPE.

Le budget

Chaque ESPE disposera d'un budget propre intégré au budget de son établissement de rattachement. Les ministres compétents pourront lui affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'établissement. Le directeur de l'ESPE sera ordonnateur des recettes et des dépenses. Le budget de l'école sera approuvé par le conseil d'administration de l'établissement de rattachement, qui pourra l'arrêter s'il n'est pas adopté par le conseil de l'école ou n'est pas voté en équilibre réel.

1. La formation au sein des ESPE (parcours type)



Une formation à forte dimension professionnelle reconnue par un diplôme de master

Les métiers du professorat et de l'éducation doivent s'apprendre progressivement dans un processus intégrant d'une part des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres, et d'autre part des périodes de stages en situation.

Le **master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)** alliera ces différentes composantes dans le cadre d'une formation de haute qualité et à forte dimension professionnelle.

Les enseignements

Au cours de leurs deux années de master, les étudiants suivront des enseignements qui leur permettront de conjuguer **l'excellence dans une ou plusieurs discipline(s) et la capacité à transmettre ces connaissances**.

Durant la **première année de formation**, le volume horaire d'enseignement en présentiel sera de l'ordre de **450 à 550 heures annuelles**. Cela permettra de tenir compte à la fois des périodes de stages d'observation ou de pratique accompagnée – y compris le temps nécessaire à leur préparation et leur exploitation – et du temps de travail personnel des étudiants.

Pendant la **deuxième année de formation**, le volume horaire d'enseignement en présentiel sera compris **entre 250 à 300 heures annuelles pour les étudiants reçus aux concours** qui seront dans le cursus « alternance – éducation nationale ».

► LES ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

Les enseignements du tronc commun sont la déclinaison du nouveau référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation et du cadre national de la formation des personnels enseignants et d'éducation. **Ils ont vocation à créer une culture partagée par tous et concerneront donc l'ensemble des étudiants du master MEEF.**

Les enseignements du tronc commun porteront notamment sur les domaines suivants : le processus d'apprentissage des élèves, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, les méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, la connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, le processus d'orientation des élèves, les méthodes d'évaluation des élèves, l'enseignement des valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité femme-homme, la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, etc. L'acquisition d'une culture scientifique et technique et de connaissances et compétences en matière d'éducation artistique et culturelle fera également partie des enseignements qui pourront être suivis dans les ESPE.

➤ EXEMPLE D'ENSEIGNEMENTS DE TRONC COMMUN

	Enseignements	Volume horaire
MASTER 1 Semestre 1	• Philosophie de l'École, valeurs de l'École et de la République, laïcité, lutte contre toutes les discriminations	12 h
	• Processus d'apprentissage, psychologie de l'enfant	12 h
	• Droit de la fonction publique	6 h
MASTER 1 Semestre 2	• Grands courants pédagogiques, démarches d'enseignement, apprentissage, évaluation	12 h
	• Sociologie des publics, gestion de la diversité, orientation	6 h
	• Difficultés scolaires, décrochage	6 h
	• École inclusive : adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap	6 h
MASTER 2 Semestre 3	• Organisation du système scolaire et contexte institutionnel	6 h
	• Processus d'apprentissage, rapports aux savoirs, mémoire et apprentissage, styles cognitifs, intelligences multiples	12 h
	• Posture d'enseignant et d'élève, communication professionnelle (voix, gestuelle, etc.)	12 h
MASTER 2 Semestre 4	• Gestion des conflits et de la violence	12 h
	• Lutte contre les stéréotypes femmes-hommes et mixité scolaire	12 h
	• Éthique, posture professionnelle, travail coopératif	6 h
Total	12 ECTS	120 h

➤ LES ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES ET DE SPÉCIALITÉ

Les étudiants pourront suivre des enseignements disciplinaires à la fois dans le cadre des unités de formation et de recherche (UFR) de l'université et au sein de l'ESPE. Ces enseignements disciplinaires intégreront également une **dimension didactique** et auront des **prolongements orientés vers les pratiques pédagogiques**. Un étudiant se destinant au métier de professeur d'anglais pourra ainsi prendre une unité d'enseignement sur les littératures et civilisations des pays anglophones dans l'UFR de sa faculté et suivre un module sur la didactique des langues au sein de l'ESPE.

Les enseignements de spécialité permettront aux étudiants d'approfondir des questions spécifiques à certaines thématiques ou à certains métiers. Par exemple, les étudiants souhaitant devenir conseiller principal d'éducation devront ainsi acquérir un certain nombre de compétences propres à ce métier.

► LES ENSEIGNEMENTS ORIENTÉS VERS LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Ces enseignements permettront d'**acquérir les savoirs, les savoir-faire et les compétences indispensables à une bonne pratique professionnelle**. Il s'agira notamment de séances permettant de se familiariser aux situations et activités de classe.

Ils entreront en résonance avec la mise en situation concrète que constituent les stages (voir infra).

► UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À LA MAÎTRISE DES OUTILS NUMÉRIQUES

Les ESPE auront pour mission de former les enseignants à l'**usage du numérique**. Le numérique contribue en effet à améliorer l'efficacité des enseignements. Il constitue un pilier de la refondation pédagogique : il permet notamment de développer des pratiques pédagogiques plus adaptées aux rythmes et aux besoins de l'enfant, de renforcer l'interactivité des cours en rendant les élèves acteurs de leurs propres apprentissages, d'encourager la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie ; il offre des possibilités nouvelles pour les élèves en situation de handicap.

L'objectif de cette formation sera donc non seulement de savoir maîtriser les outils numériques sur le plan technique, mais aussi et surtout, de mettre ces derniers au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux impliquer les familles. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques.

► UN ENGAGEMENT FORT EN FAVEUR DE LA CONNAISSANCE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

La validation des compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère qui seront acquises tout au long du master sera une condition sine qua non pour l'obtention du diplôme. Elle donnera en effet lieu à des crédits non compensables et nécessitera donc impérativement l'obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne.

L'offre de formation des ESPE sera par nature évolutive, en particulier pour tenir compte des changements apportés dans les programmes scolaires. Ainsi, outre l'enseignement de la laïcité et des valeurs de la République qui sera dispensé dès la rentrée 2013, tous les futurs enseignants auront une formation à l'éducation morale et civique à partir de la rentrée 2014. De même, les travaux du Conseil supérieur des programmes (CSP) fixeront un nouveau cadre dans lequel les ESPE s'engageront pour adapter leur offre de formation. Enfin, les équipes de direction des ESPE seront impliquées dans un processus de pilotage, conduit par les deux ministères, qui aura notamment pour objectifs la vérification de l'adéquation de l'offre de formation des ESPE avec les documents de référence, l'accréditation de chaque école, la mutualisation des bonnes pratiques, et l'identification d'axes d'amélioration et de développement.

Les stages

Les stages en école et en établissement seront **pleinement intégrés à la formation**. Les ESPE en assureront le suivi en étroite relation avec un tuteur à l'intérieur de l'institution scolaire qui aura pour fonction d'encadrer et d'accompagner les stagiaires.

Les stages devront donner lieu à un temps de préparation et à une phase d'exploitation et d'analyse réflexive.

► EN PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER MEEF

En première année de master MEEF, les stages auront une vocation de première mise en situation professionnelle. Il s'agira de stages d'**observation** et de **pratique accompagnée**.

Les étudiants auront au total **entre quatre et six semaines** de stages. Les stages seront répartis sur le premier et le second semestre. Ils permettront aux étudiants de se projeter dans l'exercice du métier, d'engager une réflexion sur les modalités de mobilisation des savoirs au profit d'un acte pédagogique, d'analyser l'utilisation des supports d'enseignement et d'appréhender les productions d'élèves. Ces périodes de stages participeront à la préparation des candidats pour les épreuves du concours et à la réflexion des étudiants sur le contour du mémoire de master qu'ils réaliseront en seconde année.

► EN SECONDE ANNÉE DE MASTER MEEF

Les étudiants admis aux concours intégreront, en seconde année de master, le cursus « alternance – éducation nationale ». Ils auront le **statut de fonctionnaires stagiaires**.

Ils effectueront un **stage en responsabilité équivalant à un mi-temps de service d'enseignement** et seront **rémunérés à hauteur d'un temps plein**.

Le mémoire de master

L'étudiant réalisera un **mémoire en seconde année de master MEEF**. Ce mémoire sera pleinement intégré dans la formation et devra avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.

Le mémoire prendra appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements. Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficiera de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain.

L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Une seconde année de master adaptée pour les étudiants non admis aux concours à la fin de leur master 1

Les étudiants n'ayant pas été reçus aux concours à la fin de leur master 1 mais ayant validé leur année se verront proposer **un entretien leur permettant de faire un bilan de leur projet professionnel et de trouver le meilleur choix d'orientation au sein ou hors de l'ESPE (cf. infographie 4).** Les étudiants décidant de maintenir leur projet professionnel et de poursuivre dans la même mention bénéficieront d'un cursus adapté. Ce cursus adapté pourra notamment s'appuyer, au-delà des enseignements relatifs aux différentes disciplines ou aux champs disciplinaires, sur les éléments suivants :

- des unités d'enseignement partagées avec le cursus de formation M2 « alternance – éducation nationale » ;
- des unités d'enseignement spécifiques d'approfondissement des savoirs, savoir-faire et compétences acquises durant le master 1 ;
- huit à douze semaines de stage.

Les équipes pédagogiques

Ces équipes seront composées de personnels spécialisés dans la formation des enseignants, de personnels enseignants et d'enseignants-chercheurs en service dans les UFR, et de professionnels en exercice de l'éducation nationale (enseignants du premier et du second degré, chefs d'établissements, etc.). Le caractère pluriel de ces équipes et la qualité et l'actualité de leur expertise, issue de leur pratique dans leur laboratoire, dans leur établissement scolaire ou dans leur classe, permettront d'assurer une formation d'un haut niveau scientifique en phase avec l'exercice du métier en situation.

LES DIFFÉRENTES MENTIONS DU MASTER MEEF

1. Le master MEEF « Premier degré »

- La formation des professeurs des écoles requiert des contenus de formation favorisant l'interdisciplinarité et la transversalité des savoirs. Dans tous les domaines, la maîtrise des savoirs disciplinaires et leur didactique nécessitent l'utilisation de supports spécifiques à l'école primaire (manuels, productions orales et écrites d'élèves, etc.).
- La formation à la recherche sera un approfondissement permettant une initiation aux méthodologies de recherche en lien avec l'un des domaines disciplinaires. Au-delà du contenu disciplinaire, l'activité de recherche devra permettre l'acquisition et le développement de compétences en lien avec les métiers de l'éducation et de la formation vis-à-vis de jeunes publics.
- Pour prendre en compte la diversité des parcours antérieurs, il convient de garantir aux étudiants en fin du cursus de master l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles dans l'ensemble des champs disciplinaires : mathématiques, français, sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale, éducation physique et sportive.

2. Le master MEEF « Second degré »

- La formation repose sur la complémentarité des compétences scientifiques et professionnelles. Les apprentissages disciplinaires et didactiques seront associés afin que les étudiants puissent passer d'une réflexion scientifique à la pratique professionnelle.
- La formation vise à acquérir une disposition à la recherche qui peut reposer sur la méthodologie de la recherche, des travaux d'études et de recherche (TER) adaptés aux objectifs professionnels ou intégrer la recherche en didactique de la discipline concernée.
- La formation prendra en compte les parcours antérieurs des étudiants.
- Pour les parcours de formation préparant aux métiers de professeurs en lycées technologiques ou professionnels, il conviendrait de proposer également un stage en entreprise et de mobiliser l'acquisition des compétences sur des situations concrètes et des pratiques professionnelles. Il est important également de prévoir les dispositifs de VAE pour les professionnels souhaitant intégrer la formation.

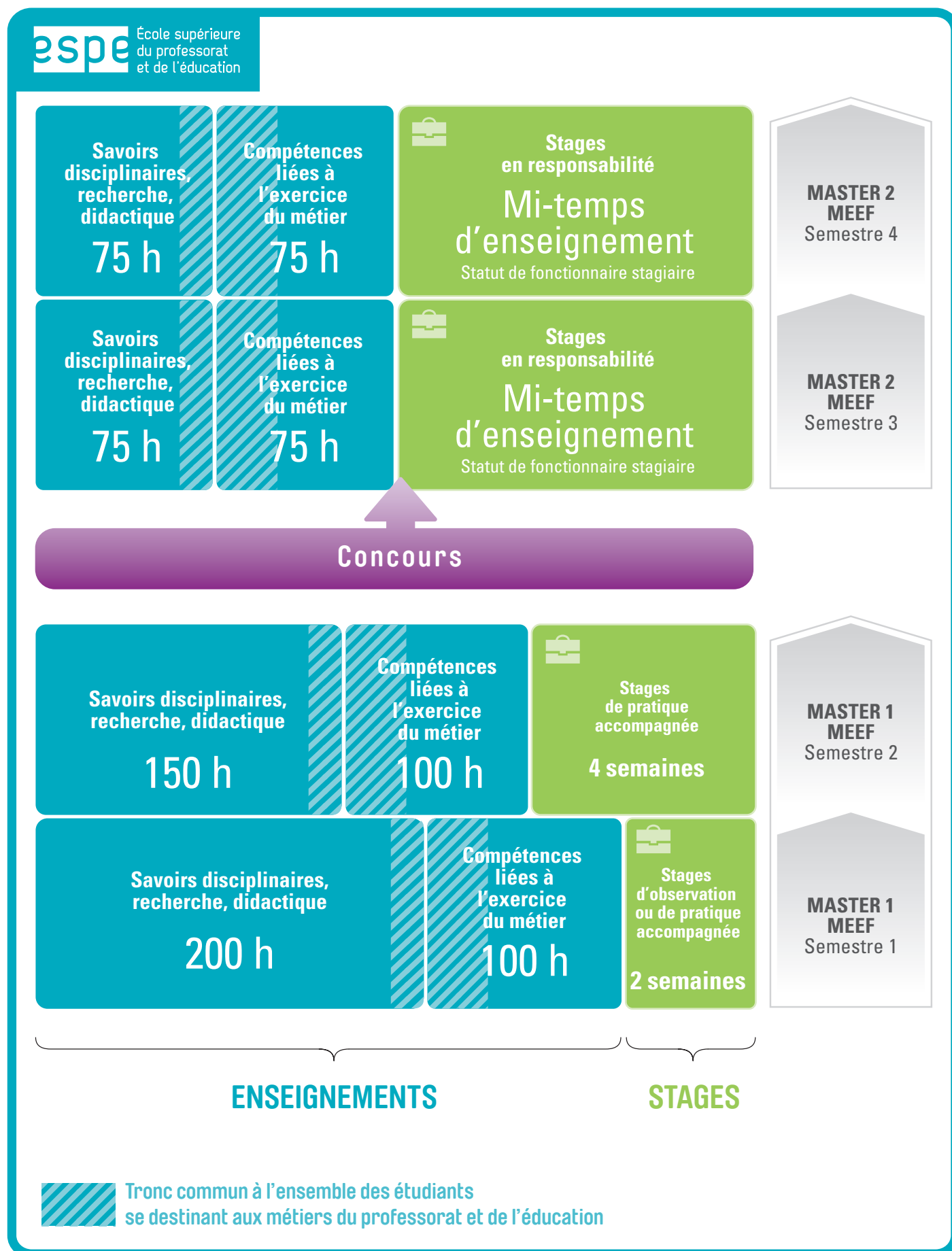
3. Le master MEEF « Encadrement éducatif »

- La formation devra souligner les enjeux pédagogiques et éducatifs de la vie scolaire : accompagnement du parcours de l'élève, articulation entre apprentissage de la citoyenneté et apprentissages scolaires, TICE, évaluation, etc.
- Du fait des spécificités du métier de CPE, une attention particulière sera accordée à la connaissance du système éducatif et des métiers de l'éducation ainsi qu'aux politiques scolaires et d'éducation.
- La formation doit considérer avec attention certaines contraintes : rythme et modalités de l'alternance, articulation de la formation CPE avec les autres formations hors ou dans les masters MEEF.

4. Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation »

- La mention « MEEF : Pratiques et ingénierie de la formation » regroupe des parcours types de formation préparant à d'autres métiers de la formation : ingénierie des approches numériques de la pédagogie, formation de formateurs, ingénierie de la formation pour des publics spécialisés, etc.
- Elle offre des débouchés au-delà des emplois proposés par l'éducation nationale.

2. Exemple-type d'organisation de la nouvelle formation



Les concours renouvelés

Le concours est un acte de recrutement et non de certification universitaire. Les concours renouvelés n'ont pas pour objet de réaliser une nouvelle validation des compétences acquises au sein des masters enseignement éducation, formation (MEEF) délivrés par les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

Ces concours permettront d'évaluer à la fois les compétences scientifiques et les compétences professionnelles des candidats afin de sélectionner ceux répondant à la fois aux critères de l'excellence disciplinaire et aux exigences en termes de préparation à l'exercice concret du métier. La maquette générique de ces concours a fait l'objet de concertations avec les organisations syndicales.

Les ESPE prépareront aux nouveaux concours de recrutement des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE). Cependant l'inscription et la poursuite d'études dans ces écoles ne seront conditionnées ni à la présentation ni à la réussite à ces concours.

► DES CONCOURS INTÉGRALEMENT PLACÉS À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER

Les concours renouvelés seront ouverts aux étudiants inscrits en première année de master, qui en constituent le public principal.

Les étudiants en deuxième année de master et toutes les personnes titulaires d'un diplôme de master ou d'un diplôme équivalent pourront également s'y présenter.

Les règles spécifiques qui s'appliquent aux matières et disciplines ne faisant pas l'objet de parcours universitaires continuent à s'appliquer. Ceci vise tout particulièrement le concours conduisant à l'enseignement de certaines disciplines en lycée professionnel.

Enfin, les dispositifs de droit commun de la fonction publique de dispense de diplôme pour les pères et mères de trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau continueront à s'appliquer.

► DES CONCOURS QUI SE DÉROULERONT DANS LEUR INTÉGRALITÉ AU PRINTEMPS 2014

Les candidats souhaitant se présenter aux concours renouvelés devront s'inscrire en septembre 2013.

L'ensemble des épreuves – les épreuves écrites d'admissibilité et les épreuves orales d'admission se dérouleront au printemps 2014.

► LE FORMAT DES ÉPREUVES

Les concours rénovés se composeront tous de **deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission**.

Les épreuves d'admissibilité seront affectées d'un coefficient d'1/3 et les épreuves d'admission d'un coefficient de 2/3.

Les épreuves d'admissibilité

La fonction des épreuves d'admissibilité est de déterminer les candidats maîtrisant un certain nombre de compétences estimées indispensables.

À travers différents types d'évaluations, **les deux épreuves d'admissibilité évalueront la capacité du candidat à mobiliser des savoirs et des techniques, y compris celles utilisant des supports numériques, dans une perspective professionnelle.**

- La **première épreuve** sera une **dissertation ou une autre forme d'épreuve écrite** construite au regard de la spécialité ou de la discipline. Elle reposera sur la maîtrise des savoirs académiques et la capacité de construction, d'argumentation, d'organisation du propos.
- La **seconde épreuve** consistera en l'**exploitation d'un dossier documentaire** et une série d'évaluations. Elle appréciera les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation et de hiérarchisation du candidat, ainsi que sa capacité à mobiliser ses savoirs connaissances pour présenter un raisonnement pédagogique contextualisé en fonction d'un public donné et d'une situation déterminée.

Pour le concours de recrutement des professeurs des écoles, l'écrit d'admissibilité se composera d'une épreuve de français et d'une épreuve de mathématiques qui agrégeront les caractéristiques des deux types d'épreuve.

Les épreuves d'admission

Les épreuves d'admission permettent de choisir, parmi les candidats admissibles, ceux ayant le meilleur potentiel en regard de l'exercice du métier.

Les deux épreuves d'admission évalueront la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant et à maîtriser des gestes techniques et professionnels indispensables. Ces épreuves reposeront sur la « réalité de l'élève », les programmes scolaires, les manuels, des situations d'apprentissage, etc.

Elles seront l'occasion pour les candidats de faire valoir la réflexion qu'ils auront conduite et le cheminement qu'ils auront réalisé vers le métier d'enseignant dans le cadre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation en licence, de leur cursus de master et des stages d'observation

et de pratique accompagnée, ainsi que, le cas échéant, lors du travail réalisé en tant qu'emploi d'avenir professeur.

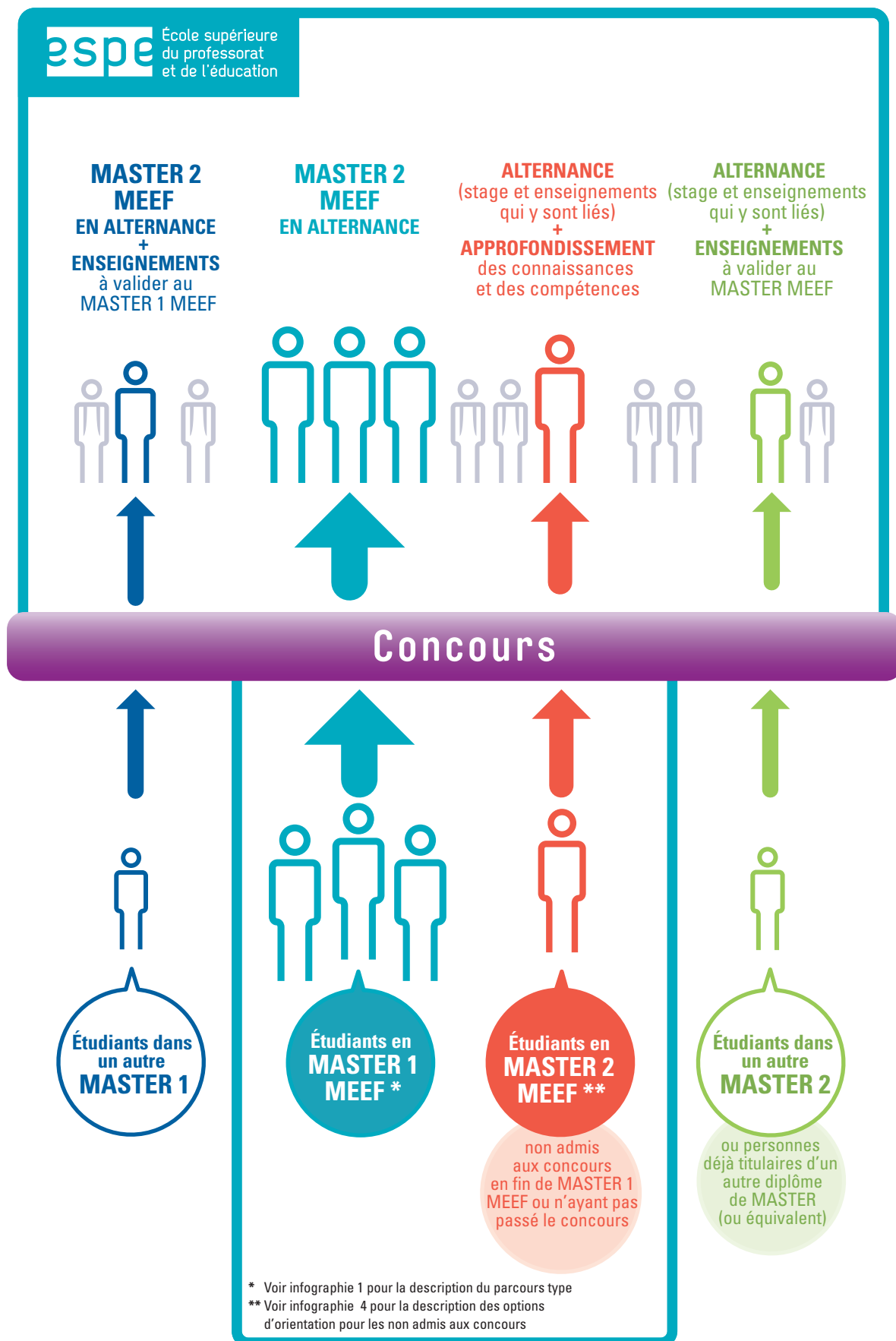
- La **première épreuve** prendra la forme d'une **mise en situation professionnelle** visant à évaluer la capacité du candidat à engager la construction d'une séquence pédagogique et à justifier ses choix didactiques et pédagogiques face au jury.
- La **seconde épreuve** consistera en un **entretien à partir d'un dossier**. Cet entretien sera destiné à montrer l'aptitude au dialogue du candidat, son recul critique ou encore sa capacité à se projeter dans le métier d'enseignement ou d'éducation visé, par exemple à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury. Pour les CAPES, le dossier sera réalisé par le jury. Pour les autres concours, c'est le candidat lui-même qui aura préparé et remis préalablement au jury le dossier qui constituera le support de l'épreuve.

➤ LES MAQUETTES SPÉCIFIQUES À CHAQUE CONCOURS

Les maquettes spécifiques à chaque concours – concours de recrutement des professeurs des écoles, CAPES de chaque discipline, CAPEPS, concours de conseillers principaux d'éducation, etc. – déclinent la maquette générique décrite ci-dessus et répondent à l'exigence d'équilibre entre les compétences scientifiques et les compétences professionnelles, qui sont profondément consubstantielles et complémentaires les unes des autres.

Les capacités particulières de chaque discipline feront l'objet, à l'écrit comme à l'oral, d'adaptations spécifiques, visant à en vérifier l'acquisition : épreuves expérimentales en physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre, épreuves physiques en éducation physique et sportive, pratique musicale, projet artistique, compréhension de la langue vivante, etc.

3. Après le concours, une formation en alternance adaptée aux parcours antérieurs des étudiants



4. Options d'orientation pour les candidats non admis aux concours, ayant obtenu leur master 1

espe

École supérieure
du professorat
et de l'éducation



**MASTER 2 MEEF
SANS ALTERNANCE
DANS LA MÊME MENTION**
que l'année précédente

en vue de présenter
à nouveau le même
concours

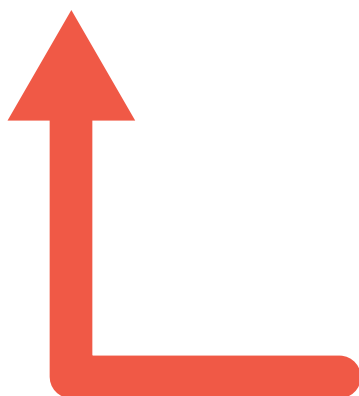


**MASTER 2 MEEF
SANS ALTERNANCE
DANS UNE AUTRE MENTION**
que l'année précédente **

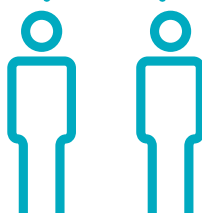
en vue de présenter
un autre concours
(mentions 1, 2 ou 3)* ou de
se préparer aux pratiques
et ingénieries de la formation
(mention 4)*



**AUTRE MASTER
EN DEHORS
DE L'ESPE ****

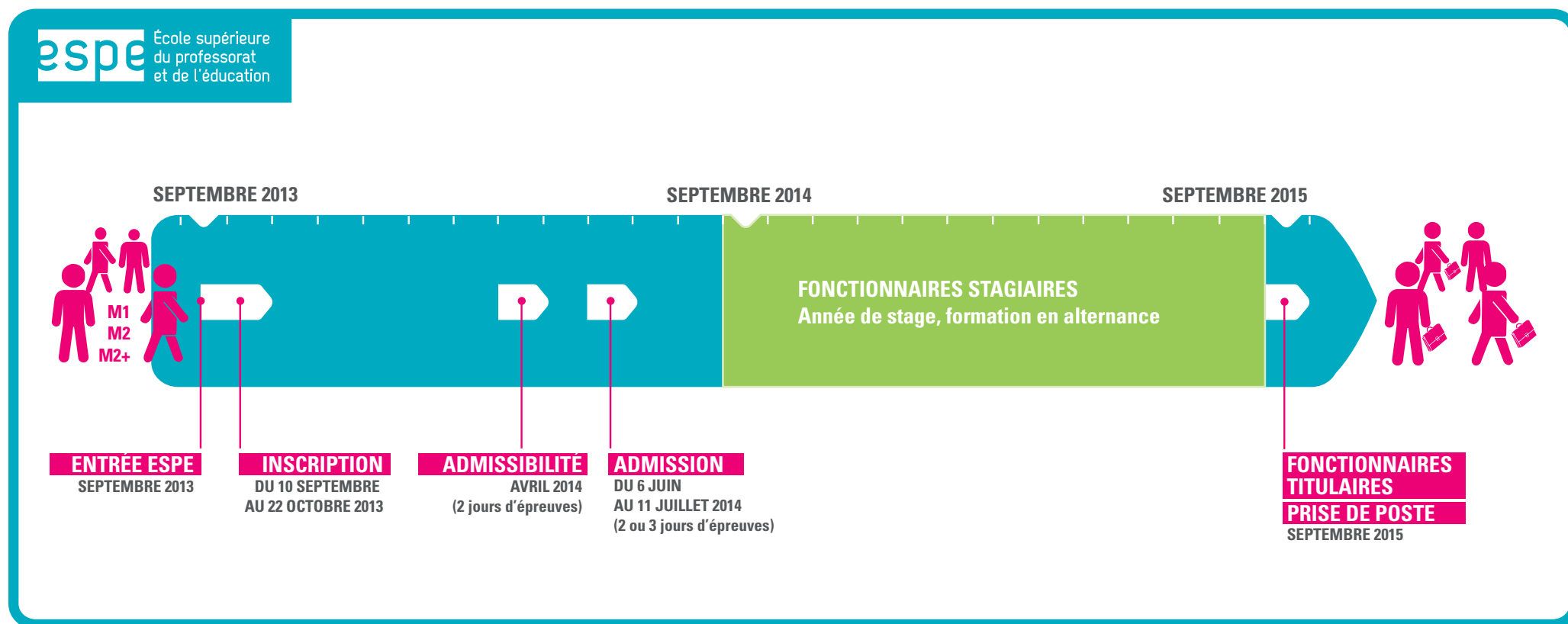


**ENTRETIEN
D'ORIENTATION**



- * Mention 1 : enseignement du 1^{er} degré
Mention 2 : enseignement du 2nd degré
Mention 3 : encadrement éducatif
Mention 4 : pratiques et ingénieries de la formation
** Après avis du responsable de la formation
et sur décision du chef d'établissement

5. Concours renouvelés de recrutement des enseignants : le calendrier



Questions-réponses : le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)

► Qu'est-ce que le master MEEF ?

Un diplôme national de master

Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) est un diplôme national de master délivré par les universités. Il répond au cahier des charges du diplôme national de master précisé par [l'arrêté du 25 avril 2002](#).

Une formation en alternance

Le master MEEF intègre dans son cursus une **préparation aux concours et réintroduit une véritable formation en alternance** en deuxième année de cursus : celle-ci se déroule à temps partiel en situation professionnelle dans une école ou un établissement.

La formation du master MEEF est dispensée par **des équipes pédagogiques plurielles**, intégrant aux côtés d'universitaires, des professionnels de l'éducation :

- enseignants des premier et second degrés ;
- maîtres formateurs ;
- inspecteurs et chefs d'établissements ;
- responsables de formation scolaire du second degré.

Cette alternance favorise l'entrée progressive dans le métier.

Le master MEEF est préparé dans une ESPE

À partir de la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) organiseront des formations du master MEEF dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intégreront les nouveaux concours de recrutement.

► La logique du concours de recrutement

L'inscription au concours de recrutement se fera **en septembre et octobre 2013**.

Le concours aura lieu à la fin de la première année de master.

Pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclura une période en alternance en responsabilité dans une école ou un établissement scolaire. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires stagiaires. La formation proposée aux lauréats des concours sera une formation alternée, universitaire et conçue sur le modèle des formations professionnelles de niveau master. **Une partie s'effectuera en responsabilité devant des élèves, une autre à l'université.** Les universités ont une bonne pratique de ces cursus en alternance. C'est une autre manière d'apprendre et de se préparer à l'exercice de ce métier.

► Le master MEEF est-il un vrai master ?

Oui. Le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) est un diplôme national de master délivré par les universités. Il répond au cahier des charges du diplôme national de master précisé par [l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master](#).

Il est essentiel que le diplôme délivré en fin de master atteste des mêmes compétences que celles conférées par n'importe quel diplôme national de master. Dans ce cadre, il est nécessaire de trouver la bonne articulation entre le concours, la formation et l'alternance. En effet, il s'agit de concilier l'ensemble des exigences du concours, du master et de la titularisation.

La réforme engagée répond à cette exigence qui était portée par les universités depuis plusieurs années :

- un concours plus intégré dans la formation
- une formation intégrée sur les quatre semestres et non séquentielle
- une titularisation prenant en compte les compétences validées au sein du master et le mémoire.

► Pourquoi s'inscrire au master MEEF ?

La création du master MEEF réaffirme l'ambition d'une formation répondant aux besoins spécifiques du métier d'enseignant : savoirs scientifiques et disciplinaires, didactique, compétences liées à l'exercice du métier.

Mis en œuvre par des équipes pédagogiques plurielles, intégrant aux côtés d'universitaires, des professionnels de l'éducation (enseignants des premier et second degrés, maîtres formateur, inspecteurs et chefs d'établissements, responsables de formation, etc.), le master MEEF intègre dans son cursus, une préparation aux concours. Il réintroduit également une véritable formation en alternance en deuxième année de cursus : celle-ci se déroule à temps partiel en situation professionnelle dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette alternance favorise l'entrée progressive dans le métier.

► Qui peut s'inscrire au master MEEF ?

- Les étudiants titulaires d'une licence qui veulent s'engager vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation pourront s'inscrire dans un master mention MEEF proposé par l'université à compter de la rentrée universitaire 2013.
- Les étudiants titulaires d'une licence bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur (EAP).
- Les étudiants de licence souhaitant accéder, hors de l'éducation nationale, à un métier en lien avec l'éducation et la formation comme, par exemple, celui d'éducateur ou de formateur pour adultes.
- Sous certaines conditions, les titulaires d'une première année de master ou d'un master ou diplôme équivalent souhaitant passer les concours de l'enseignement de l'éducation nationale afin de devenir professeurs des écoles, professeurs de lycées et de collèges, professeurs de lycées professionnels ou conseillers principaux d'éducation.
- Les personnels enseignants ou cadres de l'éducation nationale souhaitant acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de la formation continue ou se voir reconnaître un niveau de qualification dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

➤ Quand pourrai-je m'inscrire au master MEEF ?

Les établissements partenaires des ESPE seront accrédités par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'éducation nationale dans le courant du mois de juillet 2013. Dès la mi-juillet, les étudiants pourront s'inscrire dans les formations organisées par les ESPE, l'inscription administrative se faisant dans l'université de proximité, une inscription pédagogique pouvant être prise à l'ESPE. Pour toute information concernant l'offre de formation proposée dans le cadre du master MEEF, il est conseillé aux étudiants de se rapprocher des services de leur université.

➤ Quels seront les contenus du master MEEF préparant aux concours ?

La formation suivie dans le master MEEF au sein des ESPE intègre dans ses enseignements la préparation aux concours de l'éducation nationale :

- d'une part, en proposant des contenus de master MEEF adaptés au métier futur ;
- d'autre part, pendant la première année de master, par des stages de terrain en observation ou en pratique accompagnée.

➤ Le master MEEF est-il ouvert à la validation des acquis de l'expérience ?

Oui. Comme tout diplôme national, le master MEEF sera ouvert à la validation des acquis de l'expérience afin, notamment, de permettre aux enseignants en exercice de se voir reconnaître ce niveau de qualification.

➤ Quand auront lieu les prochaines inscriptions aux concours de recrutement des enseignants et des personnels d'éducation ?

<http://www.education.gouv.fr/cid71572/publication-des-modalites-d-epreuves-des-prochains-concours-de-recrutement-des-enseignants-et-des-personnels-d-education.html>

Les ESPE délivreront des masters des « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) à l'issue de deux années d'études post-licence. **À la fin de leur première année de Master, les étudiants des ESPE pourront présenter les concours de l'enseignement et de l'éducation, dont les modalités d'épreuves ont été profondément revues.**

Les prochaines épreuves de ces concours rénovés concerneront les concours dont les inscriptions auront lieu en septembre 2013 et qui permettront de recruter plus de 20 000 nouveaux enseignants. Elles ont été élaborées de manière à assurer un équilibre entre un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part.

► En quoi consistent les nouvelles modalités des concours de recrutement des enseignants et des personnels d'éducation ? <http://www.education.gouv.fr/cid71574/presentation-des-nouvelles-modalites-des-concours-de-recrutement-des-enseignants-et-des-personnels-d-education.html>

Les concours enseignants et d'éducation auxquels s'inscriront les candidats en septembre 2013 sont très profondément renouvelés.

Les arrêtés définissant les modalités des épreuves de ces concours découlent de la maquette générique des concours et de sa déclinaison par métier ou disciplines. Ils mettent en œuvre deux principes fondamentaux :

- un recrutement fondé sur des épreuves de concours d'un haut niveau intellectuel et scientifique qui exige des candidats en premier lieu la maîtrise du ou des champs disciplinaires concernés.
- Une prise en compte, à l'écrit et à l'oral, des dimensions professionnelles de l'enseignement ou de l'éducation des élèves.

Ce travail a été réalisé selon des orientations portées en commun par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- une évaluation des compétences disciplinaires, tout en établissant une professionnalisation progressive des contenus des quatre épreuves ;
- des épreuves de concours qui ne dupliquent pas la certification des masters mention « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), mais permettent de sélectionner et de classer les candidats répondant aux critères d'excellence disciplinaire, et ayant initié une démarche professionnelle ;
- des épreuves se rapportant aux compétences professionnelles prenant appui sur les éléments des stages d'observation et de pratique accompagnée, en école ou en établissement scolaire, réalisés au cours du parcours universitaire et tout particulièrement lors de la première année de master.

Ces différents concours respectent un cadrage précis :

- un concours composé de deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission ;
- une répartition des coefficients d'un tiers pour l'admissibilité et de deux tiers pour l'admission ;
- une connaissance du contexte institutionnel de l'école érigée en passage obligé pour l'ensemble des concours.

Une première phase qui a permis d'élaborer une maquette «générique» des concours, se fondant sur un travail commun entre des inspecteurs généraux des différents groupes disciplinaires concernés et des universitaires. Cette maquette a fait l'objet d'une longue concertation avec les partenaires sociaux.

Une deuxième phase qui se conclut aujourd'hui a permis de décliner spécifiquement les modalités de chaque concours et de chaque épreuve conformément aux principes développés par la maquette «générique».

Les nouvelles modalités d'épreuves répondent aux exigences d'équilibre et de complémentarité entre l'évaluation des compétences strictement scientifiques et disciplinaires, et celle des compétences professionnelles qui ne peuvent s'exprimer qu'à la condition que l'on maîtrise les champs disciplinaires concernés. L'approche retenue démontre, pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation, un rapprochement de ces compétences.

Alors que les épreuves des concours précédents ne testaient principalement que les connaissances disciplinaires, les nouvelles épreuves généralisent et approfondissent des évaluations reposant sur la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances disciplinaires dans une perspective professionnelle. D'une manière générale, les candidats seront ensuite amenés à exposer et à justifier leurs choix didactiques et pédagogiques, les objectifs et les méthodes retenus dans leurs propositions.

Ces nouvelles modalités d'épreuves s'appliqueront aux recrutements qui se dérouleront au printemps 2014. Les lauréats seront recrutés comme professeurs ou conseillers d'éducation stagiaires et placés en stage en responsabilité, en alternance à mi-temps en école ou en établissement scolaire à la rentrée 2014, et suivront dans les ESPE les enseignements de leur seconde année de master MEEF.

Une identité visuelle commune à toutes les ESPE

► UNE IDENTITÉ VISUELLE COMMUNE, CONSTRUITE AVEC LES UNIVERSITÉS, POUR :

- bâtir une **notoriété** tout public
- assurer la **visibilité** des ESPE notamment auprès de l'ensemble des étudiants et des enseignants
- participer à la création d'une **culture commune** des acteurs et des équipes plurielles
- garantir la **lisibilité de la réforme** de la formation des enseignants
- capitaliser sur une véritable **image de marque**
- permettre l'identification de l'offre de formation de ces écoles
comme une **offre de haute qualité et professionnalisante**

► LES DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS DU LOGO ESPE

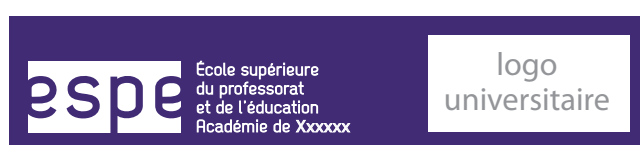
- Logo générique



- Principe de déclinaison avec mention de l'académie



- Exemples de déclinaisons avec logos universitaires





Suivez l'actualité des ESPE
sur les réseaux sociaux avec
#ESPE

.....
Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr
.....

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE